

ACTION N° 29 A

Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’ACTION

Les impacts pressentis du changement climatique se traduisent d’ores et déjà dans les risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l’Etat réalise des documents de planification informant des aléas naturels en présence et règlementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Il arrive par ailleurs que certaines constructions aient été construites dans des secteurs à risque, ou que des constructions soient possibles sous réserves d’aménagements, ce qui implique de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques.

Les documents « Inondation » en vigueur sur le secteur sont les suivants :

- PPRi Calavon-Coulon
- PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Lubéron

Par ailleurs, le territoire est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles en cas de conditions météorologiques extrêmes (canicules, fortes précipitations) cause de nombreux dégâts indemnisables au titre des catastrophes naturelles sur les maisons individuelles. Il est nécessaire d’informer sur les prescriptions de construction pour que les bâtiments neufs anticipent ce risque (étude de sol, ancrage des fondations).

Au-delà de l’adoption des PPR, des PCS et des DICRIM par les communes, les territoires peuvent engager un certain nombre d’actions pour réduire leur vulnérabilité (pistes DFCl, entretien des ruisseaux et des fossés, limitation de l’imperméabilisation des sols...).

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes CCPSMV	Communes SMBS	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants	DDT	
CADRE DE L’ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit’ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CCPSMV	<ul style="list-style-type: none"> - PPRi Calavon-Coulon - PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Lubéron - CAUE 84

REFERENTS CCPSMV			
Techniciens : Vincent RIVOIRE	Elu(s) : Denis SERRE		
NIVEAU D’IMPLICATION DE L’ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d’année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d’année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	-
2023	-
2024	-
2025	-
2026	-
2027	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	ADAPTATION	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions de prévention mises en œuvre	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
-----------------------------------	---

CONSULTATION HABITANTS	Consultation publique prévue dans la procédure PPR
------------------------	--

ACTION N° 29 B

Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque retrait/gonflement des argiles

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les impacts pressentis du réchauffement climatique se traduisent d'ores et déjà dans les risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l'Etat réalise des documents de planification informant des aléas naturels en présence et règlementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Il arrive par ailleurs que certaines constructions aient été construites dans des secteurs à risque, ou que des constructions soient possibles sous réserves d'aménagements, ce qui implique de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques.

Les documents « Inondation » en vigueur sur le secteur sont les suivants :

- PPRi Calavon-Coulon
- PPRi Durance
- PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Luberon

Par ailleurs, le territoire est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles en cas de conditions météorologiques extrêmes (canicules, fortes précipitations) cause de nombreux dégâts indemnisables au titre des catastrophes naturelles sur les maisons individuelles. Il est nécessaire d'informer sur les prescriptions de construction pour que les bâtiments neufs anticipent ce risque (étude de sol, ancrage des fondations).

Au-delà de l'adoption des PPR par les communes, les territoires peuvent engager un certain nombre d'action pour réduire leur vulnérabilité (pistes DFCl, entretien des ruisseaux et des fossés, limitation de l'imperméabilisation des sols...).

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL (avec nom référent si connu)	
Communes CALMV	Communes CALMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants	DDT	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES (Avec n° fiche correspondante le cas échéant) (Cit'ergie, CRTE, AMI, PAED, OGS, ...)	CALMV	<ul style="list-style-type: none"> - PPRi Calavon-Coulon - PPRi Durance - PPRif des Monts de Vaucluse Ouest et Luberon - PNRL

REFERENTS CALMV

Techniciens : Marion JAME/Corentin CHARLES	Elu(s) : Gérard DAUDET/Frédéric MASSIP		
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : Prestations externes : Autres :
----------------------------	--	--

	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	
	Recette/Financements	Origines financement et montants :

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Voir documents de gestion
2023	- Voir documents de gestion
2024	- Voir documents de gestion
2025	- Voir documents de gestion
2026	- Voir documents de gestion
2027	- Voir documents de gestion

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		AGEICULTURE

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Nombre d'actions de prévention mises en œuvre	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	-
--	---

CONSULTATION HABITANTS	Consultation publique prévue dans la procédure PPR
-------------------------------	--